

Commission Agro Ecologie

le 8 mars 2021 à Rennes

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Région
BRETAGNE



Liberté
Égalité
Fraternité

Avec le Fonds européen agricole
l'Europe investit dans les zones rurales



Ordre du jour :

- Etat d'avancement des engagements et des paiements des campagnes 2015 à 2020,
- Préparation de la campagne 2021
- Evaluation MAEC BIO programmation 2015/2020
- Questions diverses,



Etat d'avancement des campagnes 2015 à 2020

Campagne 2015 à 2019 :

Instruction et **Paiement** ⇒ terminés à l'exception de quelques dossiers

Campagne 2020 :

Instruction des confirmations d'engagements et des nouveaux engagements 2020 :
⇒ Réalisée à 95 % au 28/02/2021 (85 % au niveau national)

Paiement : 1^{er} ordonnancement le 21 février pour une arrivée sur les comptes début mars.

Toutes campagnes :

Édition prochaine des courriers de mise à jour des engagements.

Application de la rétroactivité des sanctions.

Application de l'assouplissement du régime de sanction.

Campagne 2020

	Quantité engagée	Nombre de dossiers	Montant engagé
BIO_CAB* (5 ans)	7 685	564	8 867 228 €
BIO_MAB* (1 an)	11 895	1 107	1 920 488 €
MAEC_API (5 ans)	9 978	46	1 090 950 €
MAEC_LOC_S (1 an)	1 685	226	321 482 €
MAEC_PRM (5 ans)	756	157	1 331 000 €
MAEC_SHP (1 an)	925	1	43 637 €
MAEC_SPE* (1 an ou 5 ans)	61 196	1 242	11 956 181 €
Total général		3 343	25 530 966 €

* En CAB et MAB, un dossier = un niveau d'engagement

* Possibilité de cumul CAB et MAB pour une même exploitation

* MAEC_SPE : Dont 59 089 ha 1 an (1 181 dossiers) et 2 107 ha 5 ans (60 dossiers)

Sur l'ensemble des mesures « 1 an », ouverture uniquement pour des parcelles en prolongation (surfaces ayant un contrat échu en 2019)

Source ISIS 22 février 2021



Synthèse des engagements 2015/2020

Dispositif	Montant engagé total
BIO_CAB	54 166 534 €
BIO_MAB	23 670 964 €
MAEC_API	2 803 395 €
MAEC_LOC_LP	3 016 431 €
MAEC_LOC_S	13 122 273 €
MAEC_PRM	3 205 350 €
MAEC_SHP	263 080 €
MAEC_SPE	149 408 988 €
Total général	249 657 014 €

Source ISIS 22 février 2021

UNION EUROPÉENNE
UNIANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage / Avec les Fonds européens régionaux pour le développement rural /
en Bretagne / (Fondos europeos regionais para o desenvolvemento rural)

Etat d'avancement des paiements

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
CAB	1 974 629 €	3 706 525 €	5 205 666 €	5 647 696 €	7 105 195 €	23 639 710 €
MAB	2 875 797 €	3 035 404 €	3 302 447 €	3 012 269 €	3 208 198 €	15 434 115 €
MAEC_SPE	14 174 932 €	20 612 848 €	23 902 040 €	23 642 391 €	25 053 462 €	107 385 673 €
SHP	43 889 €	43 889 €	43 889 €	43 637 €	43 637 €	218 940 €
MAEC_LOC_S	582 901 €	1 180 670 €	2 049 434 €	2 106 138 €	2 291 807 €	8 210 950 €
MAEC_LOC_LP	3 570 €	68 490 €	399 337 €	488 210 €	581 678 €	1 541 285 €
MAEC_API	232 970 €	252 756 €	258 327 €	250 419 €	261 181 €	1 255 652 €
MAEC_PRM	255 930 €	269 763 €	303 504 €	313 230 €	334 894 €	1 477 321 €
TOTAL	20 144 617 €	29 170 344 €	35 464 644 €	35 503 990 €	38 880 051 €	159 163 646 €

Source ISIS 22 février 2021

Les paiements d'une année concernent la 1^{ère} annuité d'un contrat engagé au cours de l'année, ainsi que les annuités des contrats engagés les années précédentes

Ex : paiement 2018 : 1^{ère} annuité des contrats 2018 + 2^{ème} annuité des contrats 2017 + 3^{ème} annuité des contrats 2016 + 4^{ème} annuité des contrats 2015

Etat d'avancement des paiements

Paiements 2020	Nb dossiers	Montant ordonnancé
CAB	875	7 454 687 €
MAB	721	2 252 768 €
MAEC LOC_S	762	1 778 005 €
MAEC LP	307	504 896 €
MAEC SHP	1	43 637 €
MAEC SPE	2411	21 589 541 €
MAEC API	60	299 208 €
MAEC PRM	168	281 720 €
TOTAL MAEC BIO	5305	34 204 462 €

81 % des dossiers sont ordonnancés, contre 68 % au niveau national

Source ASP 26 février 2021

Synthèse des engagements actifs en 2019 et 2020

	2019		2020	
	nb dossiers	quantité active	nb dossiers	quantité active
BIO_CAB	1 968	33 408	2 075	36 675
BIO_MAB	2 697	22 663	2 294	19 559
MAEC_API	69	13 663	70	14 932
MAEC_LOC_LP	586		569	
MAEC_LOC_S	1 544	13 329	1 438	11 360
MAEC_PRM	248	1 691	252	1 958
MAEC_SHP	1	925	1	925
MAEC_SPE	2 850	157 844	2 553	141 891

Synthèse des engagements actifs en 2020 : focus par département

Dispositif	nb dossiers	quantité active
BIO_CAB	2 075	36 675
22	523	9 639
29	526	7 223
35	498	9 024
56	528	10 789
BIO_MAB	2 294	19 559
22	556	5 520
29	693	4 781
35	470	4 441
56	575	4 816
MAEC_SPE	2 553	141 891
22	638	36 064
29	621	35 871
35	730	41 002
56	564	28 954
Total général	6 922	198 125

Point sur la maquette financière

M10 - Mesures Agro-Environnementales et Climatique (MAEC)*

en M€

	Maquette initiale	Maquette actualisée	notifié 2015-2020
FEADER	63	83,693	83,693
Etat	44,7	49,56	49,56
Région Bretagne	14,63	20,43	18,511
Agence de l'Eau LB	16	20,37	20,37
CD22	1	1,25	1,21
CD29	1,15	1,15	1
Total	140,48	176,453	174,344

M11 - Soutien à l'Agriculture Biologique*

en M€

	Maquette initiale	Maquette actualisée	notifié 2015-2020
FEADER	28	41,018	41,018
Etat	11	19,35	19,35
Région Bretagne		5,49	5,49
Agence de l'Eau LB	2	12,32	12,32
Agence de l'eau LB EcoP		1,92	1,92
CD22	0,5	0,5	0,25
CD29	0,5	0,5	0,25
Total	42	81,098	80,598



Campagne 2021

Éléments de cadrage national : règles générales

- Afin d'assurer la période de transition entre les programmations FEADER, il a été décidé dès 2020 de mettre en œuvre une durée d'engagement d'un an pour l'ensemble des mesures dont le cahier des charges le permet.
- La souscription des mesures à engagements de 5 ans est à restreindre. Celle-ci devra être limitée aux zones présentant des enjeux environnementaux spécifiques (BVAV par exemple) ou à l'adresse d'un public ciblé (jeunes agriculteurs par exemple).
- Pour les campagnes 2021 et 2022, contrairement à 2020, la condition de détenir des engagements échus ne sera plus vérifiée. Ainsi, des contrats pourront être engagés pour :
 - des primo-demandeurs n'ayant jamais bénéficié d'une MAEC,
 - des demandeurs sur des éléments ayant bénéficié d'une MAEC dont les engagements sont échus,
 - des demandeurs ayant bénéficié d'une MAEC échue et souhaitant s'engager sur de nouveaux éléments.

Campagne 2021

Éléments de cadrage national : contrats 1 an / 5 ans possibles

Les TO contractualisables pour une durée d'un an sont :

- Les TO qui étaient prolongeables en 2020
- Les TO API et PRM
- Les TO aménagés pour permettre la contractualisation annuelle.

Une MAEC contractualisable pour une durée d'un an ne pourra être ouverte que pour cette durée d'engagement. Elle ne pourra pas être ouverte pour une durée de 5 ans.

Les mesures suivantes, ouvertes en 2016 en Bretagne, ne peuvent être contractualisées que pour une durée de 5 ans en 2021: **SPE évolution**, **COUVER06** et **OUVERT01**, sous réserve des règles définies régionalement.

Sur l'ensemble de la Bretagne, une mesure ne pourra être ouverte que pour une seule durée (soit 5 ans, soit 1 an). On ne peut pas, par exemple, proposer une SPE maintien de 1 an aux « historiques » et de 5 ans à des primos.

★ TO contractualisables pour une durée d'un an

		Nom du TO	Description du TO
TO contractualisables 1 an	Prolongeables 2020	COUVER03	Enherbement sous cultures ligneuses pérennes
		COUVER11	Entretien des couverts naturels efficaces sur les inter-rangs de vigne
		COUVER16	Broyage et enfouissement des pailles de riz
		HERBE_03	Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée
		HERBE_04	Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes
		HERBE_06	Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables
		HERBE_07	Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente
		HERBE_08	Entretien des prairies remarquables par fauche à pied
		HERBE_09	Amélioration de la gestion pastorale
		HERBE_10	Gestion de pelouses et landes en sous-bois
		HERBE_11	Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides
		HERBE_12	Maintien en eau des zones basses de prairies
		HERBE_13	Gestion des milieux humides
TO contractualisables 1 an	Prolongeables 2020	IRRIG_01	Surfaçage annuel assurant une lame d'eau constante dans les rizières
		IRRIG_03	Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle
		IRRIG_06	Faux semis assurant une destruction des adventices dans les rizières
		IRRIG_07	Semis à sec des rizières pour une gestion de l'eau défavorable aux adventices
		LINEA_01	Entretien de haies localisées de manière pertinente
		LINEA_02	Entretien d'arbres isolées ou en alignement
		LINEA_03	Entretien des ripisylves
		LINEA_04	Entretien des bosquets
		LINEA_05	Entretien mécanique de talus enherbés au sein des parcelles cultivées

TO contractualisables pour une durée d'un an

TO contractualisables 1 an	Prolongeables 2020	LINEA_06	Entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation des fossés et canaux en marais, et des béalières
		LINEA_07	Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau
		LINEA_08	Entretien de bande refuge sur prairies
		MILIEU01	Mise en défens temporaire de milieux remarquables
		MILIEU02	Remise en état des surfaces prairiales après inondation
		MILIEU03	Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers
		MILIEU04	Exploitation des roselières favorables à la biodiversité
		MILIEU10	Gestion des marais salants (type Île de Ré)
		MILIEU11	Gestion des marais salants (type Guérande)
		OUVERT02	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables
		PHYTO_01	Bilan de stratégie de protection des cultures
		PHYTO_02	Absence de traitement herbicide
		PHYTO_03	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse
		PHYTO_07	Mise en place de la lutte biologique
		PHYTO_08	Mise en place d'un paillage végétal ou biodégradable sur cultures maraîchères
		PHYTO_10	Absence de traitement herbicide sur l'inter-rang en cultures pérennes
		SHP_01_risque1	Mesure système herbager et pastoral individuelle – risque 1
		SHP_01_risque2	Mesure système herbager et pastoral individuelle – risque 2
		SHP_01_risque3	Mesure système herbager et pastoral individuelle – risque 3
		SHP_02	Mesure système herbager et pastoral collective
		SPM1 et 2	Mesure système polyculture-élevage d'herbivores « dominante élevage » - maintien

.../...

TO contractualisables pour une durée d'un an

		Nom du TO	Description du TO
TO contractualisables 1 an	Non prolongeables 2020	API	Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité
		LINEA_09	entretien des haies arborescentes
		OUVERT03	Maintien de l'ouverture par brûlage ou écobuage dirigé
		OUVERT04	Entretien des landes atlantiques par adaptation de la fréquence de fauche
		OUVERT05	Gestion des prairies permanentes remarquables humides avec Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)
		PHYTO_04 et 14	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides (niveau 1 et 2)
		PHYTO_05 et 15	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements hors herbicides (niveau 1 et 2)
		PHYTO_06 et 16	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements hors-herbicides (niveau 1 et 2)
		PRM (hors équins)	Protection des races menacées (hors équins)
		PRM (équins)	Protection des races menacées (équins)
		PRV	Protection des ressources végétales menacées d'érosion génétique

TO contractualisables pour une durée de 5 ans et TO fermés

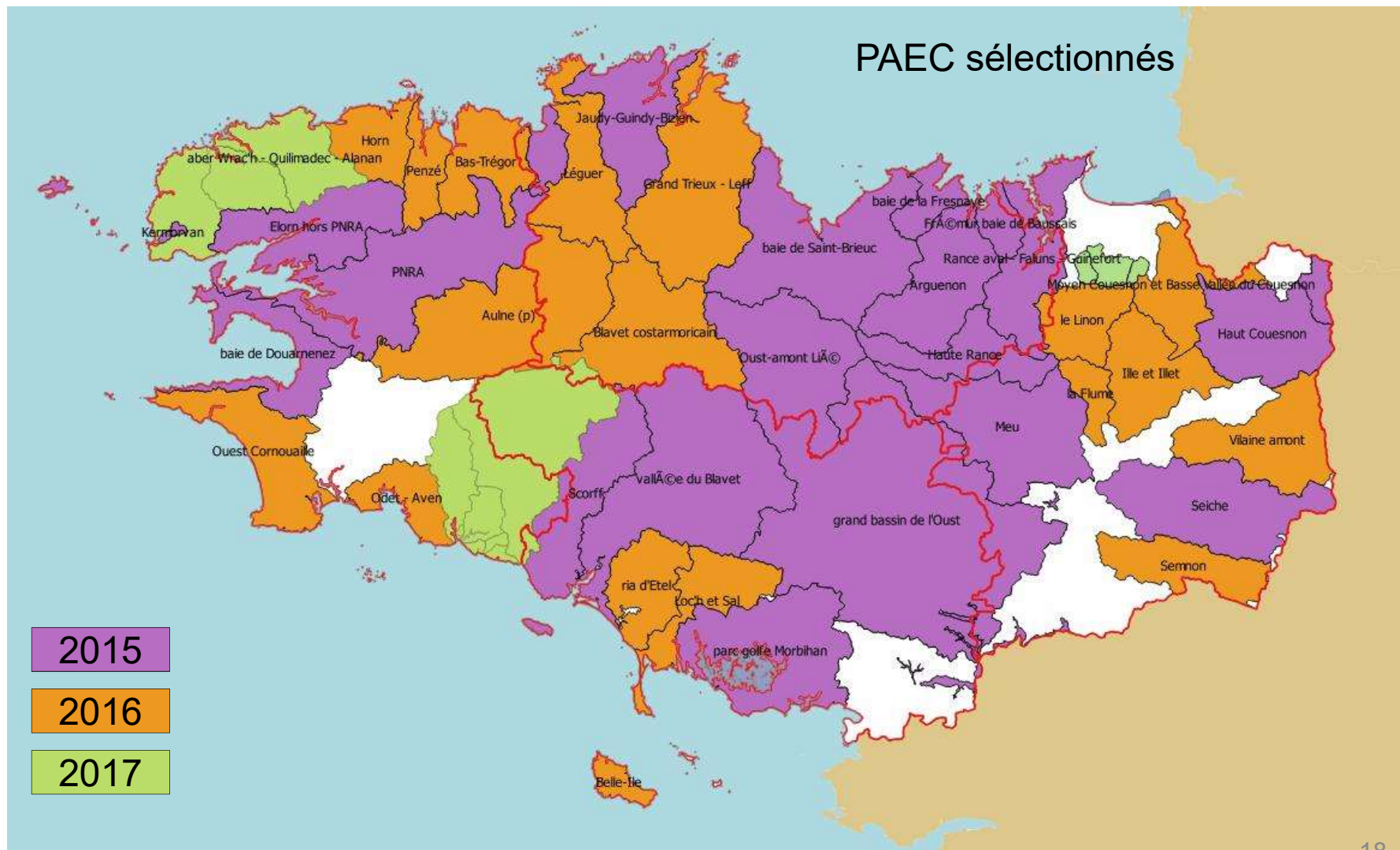
TO contractualisables 5 ans	COUVER06	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne (bandes ou parcelles enherbées)
	COUVER07	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique
	IRRIG_04	Développement des cultures de légumineuses dans les systèmes irrigués (niveau 1)
	IRRIG_08	Maintien de cultures irriguées par submersion favorables à la biodiversité (niveau 1)
	IRRIG_09	Maintien de cultures irriguées par submersion favorables à la biodiversité (niveau 2)
	OUVERT01	Ouverture d'un milieu en déprise
	SGC_01	Opération systèmes de grandes cultures
	SGC_02	Opération systèmes de grandes cultures adaptée aux zones intermédiaires
	SOL_01	Semis direct sous couvert permanent
	SPE1 et 2	Mesure système polyculture-élevage d'herbivores « dominante élevage » - évolution
	SPE3	Opération systèmes polyculture-élevage de monogastriques
TO fermés	COUVER04	Couverture des inter-rangs de vigne par épandage d'écorces
	COUVER05	Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique sur les parcelles en grandes cultures et en cultures légumières
	COUVER08	Amélioration des jachères
	COUVER12	Rotation à base de luzerne en faveur du hamster commun
	COUVER13	Rotation à base de céréales à paille en faveur du hamster commun (<i>Cricetus cricetus</i>)
	IRRIG_05	Développement des cultures de légumineuses dans les systèmes irrigués (niveau 2)
	PHYTO_09	Diversité de la succession culturale en cultures spécialisées
	SGC_03	Opération systèmes de grandes cultures adaptée aux zones à forte proportion de cultures légumières ou industrielles

Campagne 2021

Éléments de cadrage national : règles générales pour les contrats d'un an

- A partir de 2021, certains TO comportant des obligations évolutives (par exemple, diminution progressive de l'IFT) peuvent être ouverts pour des nouveaux contrats d'une durée d'un an, à condition de respecter le niveau le plus ambitieux de l'obligation.
- Lorsqu'une MAEC prévoit la réalisation d'un diagnostic ou de travaux de planification (définition d'un plan de gestion, définition d'un plan de localisation...), celui-ci est à établir pour les nouveaux demandeurs. Pour les demandeurs ayant déjà bénéficié de cette MAEC, il est à actualiser. Dans tous les cas, les bénéficiaires de cette MAEC doivent être en possession d'un document couvrant la période d'engagement.
- Pour certains TO, des obligations sont à respecter uniquement X années sur 5 au cours de l'engagement du bénéficiaire (exemple : X années avec élimination mécanique pour OUVERT_02). Dans le cas général, elles devront être respectées au cours de l'année de l'engagement.

Prolongation de l'ensemble des PAEC



Perspectives 2021

Rappel des besoins à couvrir des années précédentes :

- CAB 2018 : non engagé 3,4 M€ (annuités 2021 et 2022)
tous financeurs confondus
 - AELB : 1 M€ déjà notifié
 - FEADER : 0,45 M€
 - Etat : 1,9 M€

Campagne 2021

Éléments de cadrage régionaux :

- Volonté affirmée de poursuivre l'accompagnement des bénéficiaires déjà engagés : « éviter l'année blanche »
- Volonté de maintenir la dynamique engagée depuis 2015 et de poursuivre l'accompagnement de la transition agro écologique
- Volonté de permettre l'accès aux MAEC spécifiquement à certains publics (BVAV, JA...)
- Volonté de proposer des conditions d'accès les plus simples et lisibles possibles
- S'assurer d'une non régression agro écologique des bénéficiaires engagés
- Volonté de donner des perspectives sur les 2 années de la transition

Campagne 2021

Propositions MAEC SPE:

- **Ouverture des contrats MAEC SPE évolution 5 ans à tous (SPE1/SPE2/SPE3) :**
 - **Primo demandeur**
 - **Bénéficiaire historique souhaitant poursuivre sa transition**
 - **Ouverture des contrat MAEC maintien 1 an (SPM1/SPM2/SPM3) à tous les bénéficiaires historiques (contrats échus en 2019 ou en 2020), avec obligation de non régression environnementale**
 - **Ouverture de la MAEC SPM1 - 1 an à des primos**
- ⇒ *Prise en compte de l'évolution des surfaces par rapport au contrat échu*
- ⇒ *Suivi des exploitations même en cas de changement de PACAGE*
- ⇒ *Maintien des plafonds identiques*

Campagne 2021

Propositions BIO:

- Ouverture des contrats CAB à tous (5 ans)
- Ouverture des contrat MAB à tous (1 an)

⇒ *Pour les MAB, pas de lien avec les surfaces échues*

Campagne 2021

Propositions MAEC localisées, PRM et API :

- Analyse au cas par cas pour les MAEC localisées : ouverture en prolongation annuelle des mesures
- Ouverture des contrat PRM et API à tous : 1 an

Campagne 2021

Estimation des besoins :

CAB : Similaire à 2020, environ 300 dossiers, pour 9 M€ de besoin, 7 500 ha, contrats de 5 ans

MAB : poursuivre les contrats d'un an, environ 1 500 dossiers, pour 5 M€ de besoin, environ 30 000 ha

MAEC SPE : environ 2 000 dossiers, pour 32 M€ de besoin, 100 000 ha

API: Environ 2 000 ruches, pour 50 000 € (1 an)

PRM : Environ 250 UGB dossiers, 50 000 € (1 an)

MAEC localisées : environ 300 dossiers, pour 1,5 M€ de besoin

Valorisation des données MAEC-Bio

Travail en cours sur la valorisation des données MAEC et Bio, réalisé conjointement par le CRBR et les services de la DRAAF (SRAFoB et SRISE).

Analyse des données graphiques du RPG 2018 :

En cours d'actualisation sur le RPG 2019, et à l'échelle des PAEC et des EPCI.

- Profil des territoires (nombre d'exploitations et surfaces totales, en élevage et en élevage herbivore)
- Indicateurs d'engagement et de rémunération dans les différentes mesures
- Évolution du profil des exploitations engagées / non engagées en SPE entre 2015 et 2019 : part de surface en herbe, prairie permanente, maïs, légumineuses, nombre de cultures différentes)

Diffusion prévue sous forme de tableaux et de cartes.

Valorisation des données MAEC-Bio

Profil des territoires (Ind_12)

Bretagne (2018) :

	Nombre	SAU (ha)
Déclarants PAC	24 269	1 621 108
Éleveurs	16 937 (70 % des déclarants PAC)	1 331 370 (88 % de la SAU des déclarants PAC)
Éleveurs d'herbivores	14 953 (62 % des déclarants PAC)	1 211 688 (75 % de la SAU des déclarants PAC)

Indicateurs CAB-MAB

Taux de surfaces conduites en agriculture biologique (Ind_2.1)

Population : déclarants bretons.

Description : part de la surface admissible qui est conduite en bio

Moyenne régionale : 7 % (de 2 à 58 %)

Taux d'engagement des exploitations Bio en CAB-MAB (Ind_2.2)

Population : exploitations converties ou en cours de conversion bio.

Description : part de la surface admissible conduite en bio (ou en conversion) qui est engagée en CAB-MAB.

Moyenne régionale : 47 % (de 18 à 91 %)

Le taux d'engagement des exploitations bio en CAB-MAB est inversement proportionnel au taux d'engagement en SPE.

Indicateurs CAB-MAB

Taux d'engagement des exploitations Bio en MAEC SPE (Ind_4.1)

Population : exploitations converties ou en cours de conversion bio.

Description : part de la surface admissible conduite en bio (ou en conversion) qui est engagée en MAEC SPE.

Moyenne régionale : 44 % (de 3 à 78 %)

Le taux d'engagement des exploitations bio en MAEC SPE est inversement proportionnel au taux d'engagement en CAB-MAB.

Indicateurs MAEC SPE

Part d'exploitations du territoire engagées en MAEC_SPE (Ind_11)

Population : déclarants bretons.

Description : part d'exploitations du territoire engagées en MAEC SPE.

Moyenne régionale : 11 % (de 2 à 32 %)

Taux de surfaces du territoire engagées en MAEC_SPE (Ind_10.1)

Population : déclarants bretons.

Description : part de la surface admissible du territoire qui est engagée en MAEC SPE, qu'elle soit rémunérée ou non pour cause de plafonnement.

Moyenne régionale : 12 % (de 2 à 34 %)

Indicateurs MAEC SPE

Taux d'engagement des exploitations éligibles (ind_8)

Population : déclarants bretons présents en 2015 et 2018.

Part d'exploitations du territoire éligibles à la SPM3 en 2015 : 14 %
dont engagées en MAEC SPE maintien ou évolution en 2018 : 54 %
dont engagées ni en MAEC_SPE ni en CAB-MAB en 2018 : 41 %

Part d'exploitations du territoire non éligibles à la SPM3 en 2015 : 86 %
dont engagées en MAEC_SPE maintien ou évolution en 2018 : 4 %

Focus Herbe

Taux de surfaces en herbe dans la SAU (Ind_10.2) :
Moyenne régionale : 36 % (de 21 à 86 %)

Taux de surfaces en herbe engagées en CAB-MAB (Ind_5)

Population : déclarants bretons.

Description : part de la surface admissible en herbe qui est engagée et rémunérée en CAB-MAB.

Moyenne régionale : 4 % (de 0,5 à 9 %)

Taux de surfaces en herbe engagées en MAEC SPE (Ind_9.2)

Population : déclarants bretons.

Description : part de la surface admissible en herbe du territoire qui est engagée et rémunérée en MAEC SPE.

Moyenne régionale : 24 % (de 7 à 47 %)

72 % de la surface en herbe n'est engagée ni en dispositif CAB-MAB ni en MAEC SPE.

Indicateurs MAEC LOC_S enjeu « eau »

Taux de surfaces engagées en MAEC_LOC_S enjeu « eau » (Ind_18).
(en cours d'évolution pour intégrer les MAEC Phyto)

Population : déclarants bretons dans les territoires où les MAEC LOC_S enjeu « eau » sont ouvertes.

Description : part de la surface admissible du territoire engagée en MAEC LOC_S enjeu « eau ».

Moyenne régionale : 0,2 % (0 à 0,7 %)

Part des exploitations engagées en MAEC_LOC_S enjeu « eau » également engagées en MAEC_SPE (Ind_19)

Moyenne régionale : 50 % (15 à 100 %)

Indicateurs MAEC LOC_S enjeu « biodiversité »

Taux de surfaces engagées en MAEC_LOC_S enjeu « biodiversité »
(Ind_24).

Population : déclarants bretons dans les territoires où les MAEC LOC_S enjeu « biodiversité » sont ouvertes.

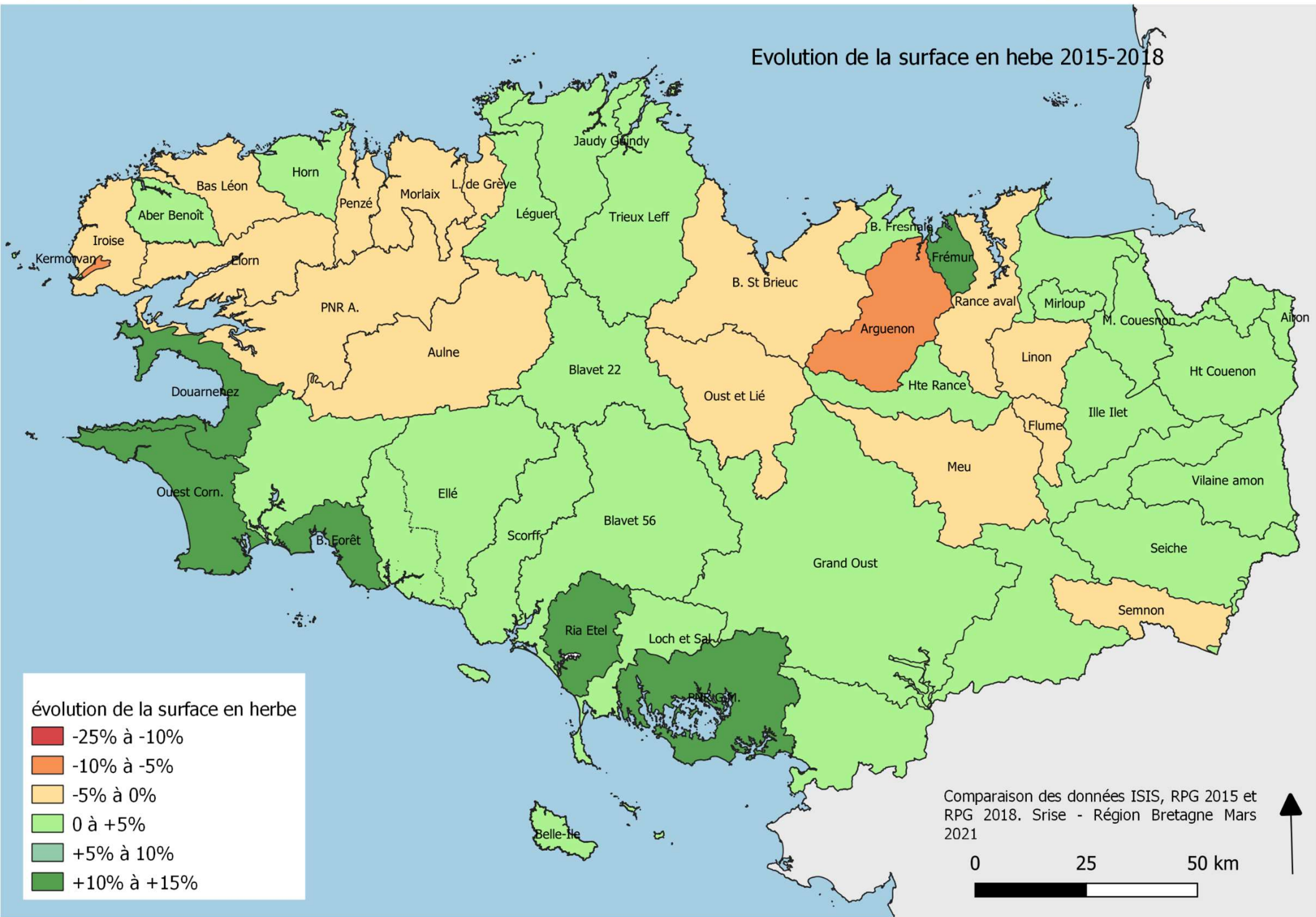
Description : part de la surface admissible du territoire engagée en MAEC LOC_S enjeu « biodiversité ».

Moyenne régionale : 0,7 % (0 à 36 %)

Part des exploitations engagées en MAEC_LOC_S enjeu « biodiversité » également engagées en MAEC_SPE (Ind_25)

Moyenne régionale : 49 % (6 à 86 %)

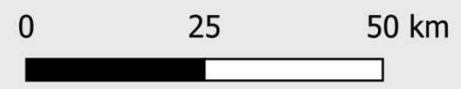
Evolution de la surface en hebe 2015-2018



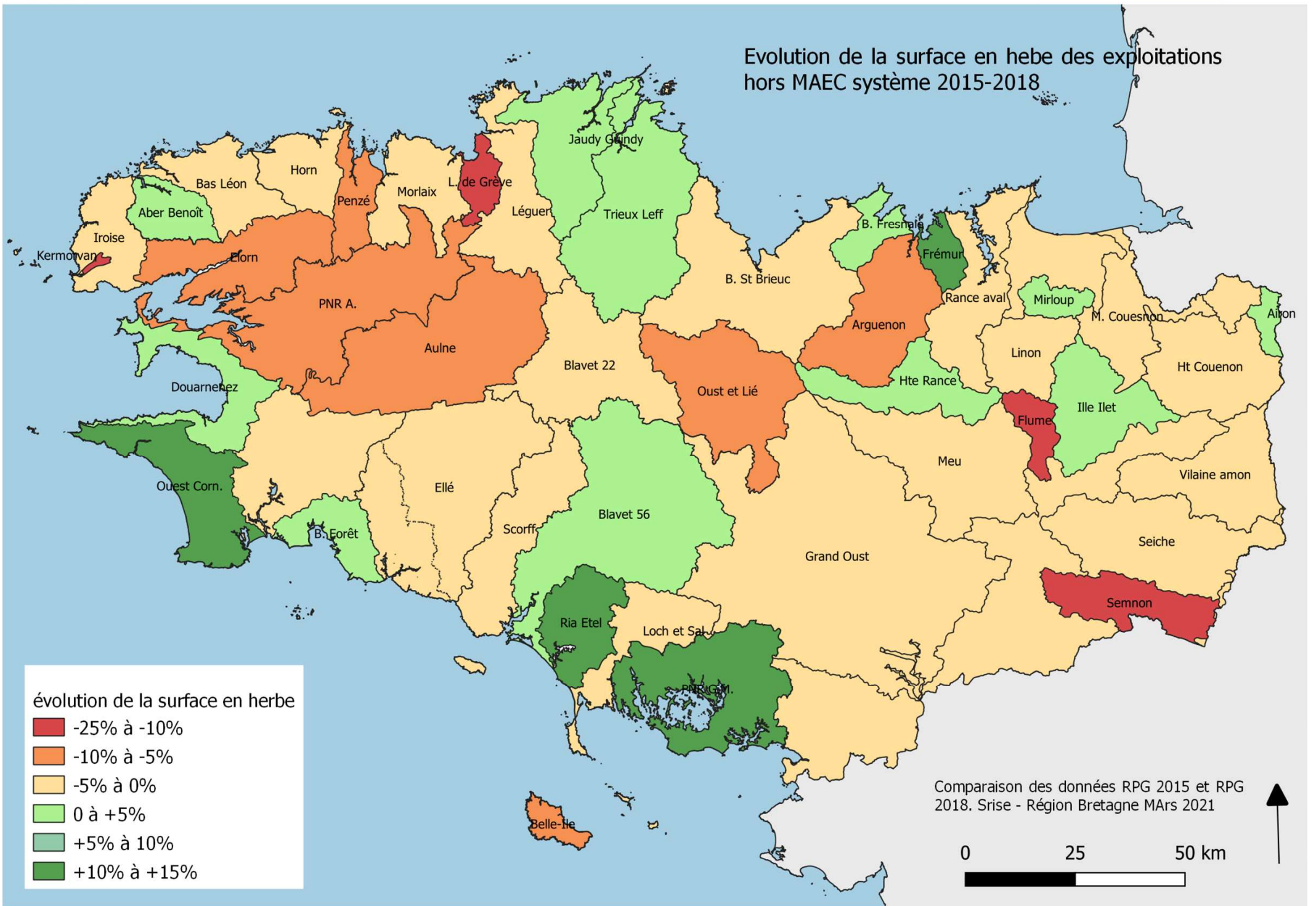
évolution de la surface en herbe

- 25% à -10%
- 10% à -5%
- 5% à 0%
- 0 à +5%
- +5% à 10%
- +10% à +15%

Comparaison des données ISIS, RPG 2015 et RPG 2018. Srise - Région Bretagne Mars 2021



Evolution de la surface en hebe des exploitations hors MAEC système 2015-2018



évolution de la surface en herbe

- 25% à -10%
- 10% à -5%
- 5% à 0%
- 0 à +5%
- +5% à 10%
- +10% à +15%

Comparaison des données RPG 2015 et RPG 2018. Srise - Région Bretagne Mars 2021



Evolution de ratios herbe et maïs des contractants 2015

	2015		2018	
	herbe/SAU	Mais/SFP	herbe/SAU	Mais/SFP
SPE1 (70/12)	64%	11%	79%	6%
SPE2 (65/18)	59%	19%	73%	12%
SPE3 (55/28)	47%	33%	62%	22%
SPM1 (70/12)	90%	2%	92%	2%
SPM2 (65/18)	75%	14%	79%	12%
SPM3 (55/28)	68%	21%	69%	20%
sans SPE	33%	37%	31%	38%

Merci de votre attention

UNION EUROPÉENNE
UNIANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / avec le Fonds européen régional pour le développement rural /
l'Europe investe dans le futur agricole